

Baisse des contributions des entreprises pour l'année 2024

Mesdames, Messieurs

Votre entreprise verse chaque année des cotisations au fonds de formation professionnelle de FONDSSOCIAL. Vous apportez ainsi une contribution importante à la formation professionnelle du domaine social en Suisse. Les contributions versées par les entreprises sont transférées par FONDSSOCIAL à ses membres (les OrTra (santé et) sociales cantonales/régionales et la faïtière SAVOIRSOCIAL). Ces organisations accomplissent des tâches définies dans la formation professionnelle initiale et supérieure sur la base d'un catalogue de prestations. L'objectif est d'assurer la relève, de promouvoir la formation professionnelle et d'effectuer des tâches liées à ces activités.

FONDSSOCIAL est autorisé à constituer des réserves, sous réserve de dispositions précises et dans des limites bien définies afin d'amortir les fluctuations entre les recettes et les versements annuels. C'est pourquoi des ajustements (remboursements aux entreprises ou adaptations des contributions) ont été effectués à plusieurs reprises au cours des dernières années.

Actuellement, FONDSSOCIAL dispose de réserves suffisantes, c'est pourquoi le comité a décidé des mesures suivantes :

- une partie des réserves est réservée au financement de mesures visant à remédier à la situation tendue en matière de professionnels du secteur social. Au cours des prochains mois, les associations de la branche et les membres de FONDSSOCIAL analyseront quelles mesures peuvent aider durablement à soutenir les entreprises dans le domaine de la formation professionnelle dans les circonstances difficiles de la pénurie de personnel qualifié. Les membres pourront alors soumettre des propositions de financement de projets à FONDSSOCIAL. Nous vous tiendrons informés à ce sujet.
- une part substantielle des réserves doit cependant aussi être redistribuée aux entreprises qui subissent une pression financière en raison de la hausse générale des frais. Le comité a décidé de réduire la contribution des entreprises pour l'année 2024 à 55 CHF par équivalent temps plein (au lieu de 75 CHF).

Nous continuerons bien entendu à envisager des interventions l'année prochaine dans le cadre de la préparation du budget et de la planification financière.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Avec nos meilleures salutations



Frédéric Baudin
Président



Jutta Vallone
Directrice